

Offre publique d'acquisition

de

M.R.S.I. Medical Research, Services & Investments S.A., Vouvry, Suisse,

pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune en mains du public de

Genolier Swiss Medical Network SA, Genolier, Suisse

Complément du 25 mars 2011 du prospectus du 11 février 2011

1. Introduction

Le 11 février 2011, M.R.S.I. Medical Research, Services & Investments S.A. («MRSI») a publié une offre publique d'acquisition portant sur les actions en mains du public de Genolier Swiss Medical Network SA («GSMN»). Le prospectus d'offre du 11 février 2011 a été complété les 1er et 11 mars 2011.

Les termes définis dans le présent complément ont le sens qui leur est donné dans le prospectus d'offre du 11 février 2011 et dans les compléments de prospectus d'offre du 1er et 11 mars 2011.

Par décision 468/03 du 10 mars 2011, la COPA a, sur opposition, (i) requis que l'organe de contrôle complète son rapport d'évaluation de l'Offre et (ii), pour le surplus, confirmé sa décision 468/01 du 10 février 2011 qui concluait que l'Offre de MRSI était conforme à la loi sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 24 mars 1995.

Le 17 mars 2011, MM. Michael Schroeder et Alain Fabarez ont recouru auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) contre la décision 468/03 de la COPA susmentionnée. Dans le cadre de l'instruction du recours de M. Schroeder, la COPA a rendu une décision 468/04 le 23 mars 2011 ordonnant, notamment, la publication du présent complément.

2. Décision de la COPA et calendrier indicatif

Selon le calendrier indicatif publié dans le complément du 11 mars 2011 au prospectus d'offre, la Période d'Offre devait arriver à échéance le 25 mars 2011. Par décision 468/04 du 23 mars 2011, la COPA a décidé de prolonger la Période d'Offre jusqu'à nouvel avis.

Le calendrier indicatif de l'Offre mentionné dans le complément du 11 mars 2011 au prospectus d'offre n'est donc plus pertinent. Un nouveau calendrier indicatif de l'Offre sera publié ultérieurement.

3. Rapport de l'organe de contrôle au sens de l'article 25 LBVM

En notre qualité d'organe de contrôle reconnu pour la vérification d'offres publiques d'acquisition au sens de la LBVM, nous avons vérifié le complément de prospectus d'offre de M.R.S.I. Medical Research, Services & Investments S.A., Vouvry («l'Offrant»).

Nous complétons notre rapport du 10 février 2011, qui a été publié dans le prospectus d'offre du 11 février 2011 ainsi que notre rapport du 28 février 2011 qui a été publié dans le complément au prospectus d'offre du 1er mars 2011 ainsi que notre rapport du 10 mars 2011 qui a été publié dans le complément au prospectus d'offre du 11 mars 2011.

La responsabilité pour l'établissement du complément de prospectus d'offre du 25 mars 2011 incombe à l'Offrant. Notre tâche consiste à vérifier et à apprécier le complément de prospectus d'offre. Nous confirmons que nous remplissons les exigences d'indépendance prévues par le droit des offres publiques d'acquisition.

Notre vérification a été effectuée selon la norme d'audit suisse 880 qui requiert de planifier et de réaliser la vérification prévue par l'article 25 de la LBVM de manière à établir l'exhaustivité formelle du complément de prospectus d'offre selon la LBVM, ses ordonnances et les décisions de la Commission des OPA («COPA») ainsi qu'à découvrir les anomalies significatives contenues dans le complément de prospectus d'offre résultant de contraventions ou d'erreurs. Il est à noter que les points 4 à 7 ci-dessous ne peuvent pas être vérifiés avec le même degré de certitude que les points 1 à 3. Nous avons contrôlé les informations contenues dans le complément de prospectus d'offre par le biais d'analyses et de recherches sur la base de contrôles aléatoires. En outre, nous avons vérifié la conformité du complément de prospectus d'offre du 11 mars 2011 avec la LBVM, ses ordonnances et les décisions de la COPA. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour asseoir notre opinion.

Selon notre appréciation :

1. l'Offrant a pris les mesures requises afin que le financement nécessaire soit disponible le jour de l'exécution de l'Offre;
2. les dispositions concernant les offres obligatoires, plus particulièrement celles sur le prix minimum, sont respectées;
3. la Best Price Rule est respectée jusqu'au 8 février 2011.

De plus, nous n'avons pas constaté de faits desquels nous devrions conclure que:

4. l'égalité de traitement des destinataires de l'Offre n'est pas respectée;
5. le complément du prospectus d'offre n'est pas exhaustif et exact;
6. le complément du prospectus d'offre n'est pas conforme à la LBVM, ses ordonnances et les décisions de la COPA;
7. les dispositions relatives aux effets de l'annonce préalable de l'Offre ne sont pas respectées.

Ernst & Young AG

Louis Siegrist

Dr. Jvo Grundler

4. Publication et documentation

Ce complément de prospectus peut être obtenu sans frais en allemand et en français auprès de Valartis Bank AG, téléphone +41 43 336 83 53, fax +41 43 336 81 00, e-mail : prospectus@valartis.ch. L'ensemble de la documentation portant sur l'Offre peut en outre être téléchargée à l'adresse suivante:

<http://ir.gsmn.ch/cgi-bin/show.ssp?companyName=genolierswiss&language=French&id=3500>

5. Renvoi au prospectus d'offre du 11 février 2011

A l'exception des modifications mentionnées dans ce complément, les modalités et termes de l'Offre (notamment les restrictions à l'Offre) indiqués dans le prospectus d'offre du 11 février 2011 tel que complété les 1er et 11 mars 2011 demeurent inchangés.

6. Droit applicable et for

Le présent complément de prospectus, l'Offre ainsi que tous les droits et obligations découlant de l'Offre sont soumis au droit matériel suisse. Les litiges résultant de l'Offre ou la concernant seront soumis à la juridiction exclusive de la Cour civile du Tribunal cantonal du Canton de Vaud en Suisse, ou à la juridiction qui aura pu y succéder.

Valartis Bank AG a été mandatée en qualité de banque chargée de l'exécution.

Actions nominatives de Genolier Swiss Medical Network SA	Numéro de valeur 1'248'819	ISIN CH0012488190	Ticker GSMN
---	-------------------------------	----------------------	----------------

Vouvry, le 25 mars 2011

valartisbank⁺